

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de H. BENMRAH, Conseillère communale, relative à l'état du trottoir à la rue de Neerpede, 282.

H. BENMRAH donne lecture du texte suivant :

H. BENMRAH geeft lezing van de volgende tekst:

« Permettez-moi ici de partir d'un cas particulier afin d'illustrer la problématique générale de l'état de nombreux trottoirs de notre Commune.

Un riverain vous signale un problème de trottoir qui met en danger les piétons le 4 avril 2019, on lui répond bien sûr qu'il faut le signaler sur « Fix My Street » et aujourd'hui, le 14 décembre 2021, rien n'a encore été fait.

Cette non-intervention n'est malheureusement pas unique, j'ai déjà interpellé deux fois au sujet du trottoir de la rue Jean Morjau à hauteur des numéros 64-66, une fois en février 2020 et une seconde fois en janvier 2021 et en dépit de vos réponses et promesses, rien n'a été fait non plus.

Souvent, en Conseil communal, lorsqu'un Conseiller se plaint de tel ou tel danger en voirie, le Collège répond qu'il vaut mieux le signaler sur « Fix My Street » que sur « Facebook ». Moi, je suis certaine qu'aucune de ces méthodes de signalement n'est efficace.

Mes questions sont les suivantes :

Par quel moyen peut-on être sûr d'avoir une intervention appropriée lorsqu'on signale un problème en voirie ? Pouvez-vous me dire, dans ce cas précis, quand une réparation va enfin être réalisée ? D'avance un grand merci pour vos réponses. »

Madame l'Echevine KAMMACHI donne réponse du texte suivant au nom de madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH :

Mevrouw de Schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord namens mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH:

« Madame la conseillère communale,

En effet, certains trottoirs dans notre Commune doivent encore être rénovés. Nous nous attaquons à ce problème en travaillant sans relâche, mais il est vrai que nous faisons face à certaines contraintes.

Mais je peux vous assurer que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre au mieux et au plus vite aux problèmes qui nous sont signalés via les différents canaux de communications.

En ce qui concerne le problème à la rue de Neerpede n° 282 ; le service des travaux publics est allé voir le problème sur place. Bien que le trottoir n'ait pas été rénové récemment, il n'a pas relevé le problème que souligne le riverain.

Puis-je vous demander de transmettre les coordonnées de cet habitant au service des travaux publics afin qu'il puisse le contacter afin de pouvoir identifier le problème?

Par ailleurs, en ce qui concerne le problème de la rue Jean Morjeau, au n° 64-66, je peux vous informer que le tronçon entre la rue du Broeck et le boulevard Sylvain Dupuis sera rénové début 2022. L'entrepreneur a déjà commencé la planification.

Comme vous pouvez le constater, les problèmes signalés via Fix my Street font généralement l'objet d'un suivi adéquat. Malheureusement, cela peut parfois prendre du temps, dépendant de plusieurs facteurs comme énoncé précédemment.

C'est pourquoi, en l'absence de réponse du service, nous vous recommandons de contacter le service directement par e-mail via [travauxpublics@anderlecht.brussels](mailto:travauxpublics@anderlecht.brussels). Cette adresse électronique peut également être trouvée sur le site web de la Commune.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH se tient bien entendu à votre écoute également. »